

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques au CTR du 25 septembre 2012

Monsieur le Directeur Général,

Lors de votre première prise de contact, vous nous avez signifié vouloir faire du dialogue social et des rencontres de terrain, les priorités du type de relation que vous entendiez instaurer avec les organisations syndicales et les agents.

Si nous accueillons favorablement vos propos, il en est cependant différent des actes.

Nous ne reviendrons pas en détail sur la nature des changements attendus par les personnels ni sur les raisons des conflits qui n'ont cessé de se multiplier au sein de notre administration. Que ce soit à l'occasion de notre rencontre ou au cours des différentes audiences ministérielles, nous les avons suffisamment développés pour que vous en preniez la pleine mesure.

Notre première intervention se concentrera donc sur le sens que nous voulons donner à ce CTR qui de notre point de vue doit servir à déterminer la méthode à la fois du dialogue social dans l'établissement du bilan contradictoire de la fusion mais aussi en terme d'ouverture d'espaces de négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

Pour y parvenir, cela suppose le respect de plusieurs préalables à commencer par ceux des engagements pris devant le suffrage universel et le mouvement social.

C'est, nous semble t-il l'une des promesses de campagne du Président de la République, depuis largement réaffirmée par ce dernier. Vous avez, dans votre présentation du 5 septembre, confirmé ses intentions.

Pour autant, malgré les assurances verbales fournies de reconduction intégrale, le plan de qualification ministériel se trouve largement amputé. Lorsque nous évoquons comme préalable à la qualité du dialogue social, le respect des engagements pris, cela commence par celui de la parole donnée.

Dans ces conditions, nous exigeons la reconduction en intégralité du plan de qualification ministériel pour 2012 et son maintien à minima pour 2013 et 2014 sur la base de réelles négociations intégrées à un plan de reconnaissance des qualifications et de l'expérience acquise.

Cette désapprobation des discours à géométrie variable, nous la manifestons aussi à l'égard du jour de carence dont l'examen d'une éventuelle suppression est reporté à l'année prochaine.

Est-il besoin de rappeler les commentaires de la Ministre de la Fonction Publique qualifiant cette mesure d'injuste. Est-il tout aussi nécessaire de rappeler qu'en novembre 2011, la commission des finances du Sénat, à majorité de gauche, a adopté un amendement de suppression de cette journée pour les fonctionnaires.

N'y a-t-il pas une contradiction évidente ?

C'est bien parce qu'elle nous apparaît que nous réclamons non seulement l'abrogation immédiate de ce dispositif mais aussi la mise en place de compensations financières pour les agents pénalisés par une mesure qui n'a d'égal que son cynisme.

Montreuil, le 26 septembre 2012

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr dgfp@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

L'une des premières annonces, effectuée par le chef de l'Etat, portait sur la rupture avec la RGPP. Le discours prononcé, par le ministre de l'économie à Montbéliard, et dont vous nous avez recommandé la lecture pour comprendre l'esprit des nouvelles orientations stratégiques de la DGFIP, ne confirme pas cet objectif. Il ne suffit pas de fustiger l'acronyme de la RGPP pour décréter son abandon. Ainsi, sur l'emploi comme sur la conception des missions et des moyens attribués pour les exercer, ce sont les mêmes logiques que celles jusque là en vigueur qui l'emportent.

Et ce n'est pas l'annonce des 2500 suppressions de postes pour BERCY qui témoigneront du contraire. Ces dernières correspondant en proportion à un niveau plus élevé que celles absorbées par notre administration du temps de l'ancien gouvernement.

Nous ne rentrerons pas ici dans le classement des ministères et directions jugées prioritaires ou non par le gouvernement, nous leur en laissons l'entière responsabilité. Les organisations de la CGT refusent de rentrer dans cette sorte de concurrence malsaine qui contribue à diviser les fonctionnaires. Pour notre part, c'est l'ensemble du service public qui est prioritaire.

Ce que nous observons, c'est que ses arguments, aujourd'hui employés, notamment au motif de la rationalisation des dépenses publiques tendent à aggraver une situation dont l'adoption des mécanismes européens de stabilité conduirait à rendre irréversible et à livrer l'ensemble des salariés à l'austérité perpétuelle.

L'un des enseignements des dernières élections, c'est aussi le rejet de cette camisole libérale qui consiste à sacrifier l'emploi, les salaires et les services publics sur l'autel de la spéculation.

Comment apprécier le traité européen, TSCG, soumis à ratification du parlement autrement que comme une faillite de la démocratie. En guise d'exemple, n'y a-t-il pas une remise en cause du droit syndical, lorsqu'un des articles stipule que les possibilités de négociations sociales, à l'échelle nationale, seraient subordonnées à l'état des finances publiques des pays et au diktat des commissions européennes illégitimes au regard du suffrage universel. Est-ce le changement promis ?

Sans revenir sur les question du gel du point d'indice, les interrogations autour de la mise en application ou non de la PFR, d'écrasement des carrières et les conséquences induites en matière de pouvoir d'achat et de reconnaissance des qualifications, sur lesquelles nous nous sommes déjà largement exprimés, nous tenons également à réitérer l'urgence qu'il existe à ouvrir de réelles négociations sur ses sujets.

Dans votre message aux agents d'août dernier, vous avez tenu à saluer tout particulièrement l'action de votre prédécesseur qui selon vous a su « porté avec succès les chantiers qui ont permis la réalisation de la fusion et la création de ce qu'est aujourd'hui la DGFIP, c'est-à-dire un très bel outil de service public. »

Nous ne partageons pas votre point de vue.

Dès l'annonce de la création de la fusion, la CGT Finances Publiques s'est opposée à cette réforme, emblématique de la RGPP, refusant de s'inscrire dans les débats biaisés de l'époque au sujet du choix de type de fusion (petite ou grande ; fiscale ou globale) et directement inspirés par le plan SAUTER de 2000.

Les évolutions enregistrées ont mis en évidence que loin de représenter une amélioration du service à l'utilisateur ; celles-ci ont au contraire traduit la volonté idéologique de l'ex gouvernement de liquider les missions et l'emploi public manifesté en prenant comme appui la RGPP.

Le point de départ du bilan contradictoire doit se situer à ce niveau d'analyse. En tout état de cause, son élaboration induit un arrêt de toutes les réformes (SIP-CDIF, fusion SPF-Enregistrement, RIALTO...) et restructurations en cours nationales comme locales. Nous voulons de votre part des engagements fermes.

A ce titre, nous ne reviendrons pas les situations évoquées lors du CTR du 6 septembre s'agissant de l'Isère, de la Gironde, du Var et des Bouches-du-Rhône avec Sainte-Anne pour lesquelles nous attendons vos réponses. Aux doléances, nous pourrions aussi ajouter les situations des Hauts-de-Seine, du Cher et de la Creuse, dont nous nous sommes déjà fait l'écho

Nous vous précisons d'ailleurs que la suspension des groupes de travail métier résulte directement de cette exigence.

On nous dit, vouloir faire du contrôle fiscal, une priorité, en dégageant notamment les effectifs nécessaires. Au regard de l'importance de la fraude, du poids de l'évasion fiscale, le contrôle fiscal nécessite effectivement des moyens pour les services qui en assurent directement la mission mais aussi pour ceux qui la préparent.

Avec la continuité des casses d'emplois, nous nous interrogeons sur la traduction concrète pour les autres missions de la DGFIP, dès lors que la part globale des effectifs continue à chuter : Externalisation ? Abandon ? Privatisation ? Des fermetures de services de proximité ? Une redéfinition du calibrage des indicateurs pour continuer à remplir des objectifs fictifs bien éloignés des réalités ?

Quelles conséquences pour les services ? Des taux de non-remplacement de 3 sur 4, 4 sur 5 !

Des emplois et des moyens, il en faut pour toutes les missions de la DGFIP. Les plans pluriannuels de recrutements comme les plans de qualifications doivent être effectués sur la base qualitative du service public que nous devons à la collectivité.

Malheureusement, il semble que vous ayez choisi d'emprunter la même direction que les anciens interlocuteurs politiques.

Les charges supportées par les agents en constante hausse avec toujours plus de souffrance en particulier pour les agents d'accueil, particulièrement affectés par les pénuries d'emplois et jouant le rôle d'éponge face au malaise social, conjuguées à la recrudescence du nombre d'agressions et à la multiplication des gestes désespérés de la part d'usagers comme de collègues montrent bien l'ampleur des dégâts.

La casse des emplois, les réductions des budgets de fonctionnement et les restructurations incessantes sans queue ni tête sont à l'origine du ras le bol généralisé.

Je pourrai illustrer mon propos en citant un site que je connais bien, celui de COLOMIERS. L'exaspération est telle qu'à l'issue de l'heure mensuelle d'information, les personnels ont décidé d'interpeller leur Direction pour exiger des solutions qui soient autres que celles de la rationalisation des emplois et des coupes budgétaires dans les crédits de fonctionnement. Ce n'est pas un cas isolé en France, c'est la réalité des services.

Au SIP de Seine Saint-Denis, nous sommes arrivés à un tel point de non-retour que les agents ont perdu toute confiance en leur administration et ont décidé de s'adresser au maire dans l'espoir d'avoir les moyens d'exercer normalement et dignement leurs missions. S'agit-il là d'une exigence démesurée ?

Evacuant cette réalité, le rapport d'information de la cour des comptes remis au Sénat conclue que la fusion est une réussite notamment au travers de la mise en place du GFU. Parallèlement, sans crainte de se contredire, le même document explique que les effectifs et les moyens alloués à

l'accueil sont sous-dimensionnés. Ce manque de cohérence et de clarté atteste bien d'une sorte d'empirisme dans la conduite des orientations stratégiques de notre administration qui vise, quel qu'en soit le prix, à maintenir le même cap.

On nous dit vouloir donner toute sa place au dialogue social. Au-delà des commentaires que nous venons de vous exposer, vous nous permettrez de constater que ce n'est pas en élaborant dans le plus grand secret des notes de services engageant le fonctionnement quotidien des services que vous enverrez des signaux positifs.

A propos du transfert d'une partie des crédits de fonctionnement de la DGFIP vers l'Education Nationale, nous ne résistons pas à l'envie de vous faire la lecture d'une partie d'entre-elles : « *En juillet dernier un prélèvement forfaitaire de 0,71% a été opéré par la DGFIP sur les budgets locaux, au titre de la participation financière de la DGFIP à la politique nationale de l'éducation.* ». Il va falloir rapidement rectifier le tir.

On parle beaucoup du contrôle fiscal mais peu des agents qui y travaillent. Est-il normal que dans les brigades de vérification (aussi dans d'autres services et comme pour les équipes de renforts), les remboursements de frais ne soient plus correctement effectués ?

La DGFIP serait-elle en dépôt de bilan ?

Ces questions nous les avons déjà posés au Ministre. Nous voulons aujourd'hui des réponses.

Le changement, ce n'est pas qu'une question de vocabulaire, c'est aussi et surtout des actes.